



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 08-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 7 juin 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 08-2022 : *Règlement abrogeant le règlement d'emprunt 10-2017 ayant comme objet d'autoriser l'emprunt d'une somme de 573 200 \$ pour le prolongement de la 11^e Avenue Est*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 13 juin 2022

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe